

PROGRAMME

Rappel des bases législatives et réglementaires

- Les principaux textes
 - loi El Khomri 2016-1088 du 8 août 2016
 - décret 2016-1908 du 27 décembre 2016
 - loi 2021-1018 du 2 août 2021
- Bases réglementaires
 - les 4 missions des services de prévention et santé au travail SPST
 - les 4 missions du médecin du travail
- L'exercice professionnel
 - l'indépendance professionnelle
 - le secret médical et professionnel
 - le rôle de conseil et de prévention
 - l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire...

L'exercice médical au sein du service de prévention et de santé au travail SPST

- Le type de suivi de l'état de santé des salariés :
 - VIP, SIR, visite de reprise, surveillance post-professionnelle SPP...
- Le contenu adapté du suivi de l'état de santé :
 - TMS, RPS, CMR, maintien dans l'emploi
 - les examens complémentaires prescrits...
- Les documents réglementaires :
 - fiche d'entreprise FE, le document unique
 - DUERP, le dossier médical en santé au travail DMST
 - le dossier médical partagé DMP
 - attestation de suivi, avis d'aptitude
 - certificats d'accident du travail et de maladies professionnelles AT-MP
- Elaboration de protocoles de travail :
 - entretien infirmier-VIP, actions en milieu de travail
 - étude des postes de travail exposés
 - évaluation des risques professionnels
 - vaccination en milieu de travail, soins et gestes d'urgence...

L'exercice médical au sein des entreprises

- 12 actions en milieu de travail AMT
 - notamment la démarche ergonomique des études de postes de travail exposés

Evaluer les risques professionnels

- Typologie des risques
 - risques physiques, risques biologiques
 - risques chimiques et bio-cinétique métabolique des toxiques
 - risques organisationnels
 - risques psycho-sociaux, harcèlement sexuel et moral...
- Méthodologie de l'évaluation des risques
- La métrologie dans l'environnement de travail

Proposer des mesures d'amélioration des situations de travail

- Mesures relatives aux salariés
 - mesures d'orientation, de reclassement, de mutation, de maintien dans l'emploi du salarié
- Mesures relatives à l'environnement de travail
 - mesures d'aménagement des locaux, des process et des équipements, d'adaptation des postes de travail, d'amélioration des conditions de travail...
- Mesures de protections individuelles (EPI) et collectives (EPC)
- Mesures de prévention techniques, organisationnelles et les facteurs humains Informations et formations
 - hygiène mentale
 - éducation sanitaire : alimentation, tabac, alcool, drogues, médicaments...
- Formation à la sécurité

Décrire la traçabilité des données

- Notions d'épidémiologie en santé publique et santé au travail
- Traçabilité des expositions et des risques professionnels
- Traçabilité de l'état de santé des salariés

Réalisation d'exercices pratiques de mise en application par des travaux dirigés en sous-groupe

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

- 16 au 18 octobre 2023
- 19 au 21 juin 2024
- 09 au 11 octobre 2024

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse

DURÉE
3 jours

2230 € ht
repas inclus

RÉF. MEDE

OBJECTIF

- Perfectionner ses acquis théoriques et identifier ses obligations réglementaires de l'exercice médical en santé au travail
- Maîtriser la mise en œuvre pratique des différentes missions du médecin du travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Consolider ses connaissances sur la réglementation en santé au travail
- Savoir adapter le suivi individuel de l'état de santé des salariés selon les expositions professionnelles
- Maîtriser et renseigner les documents réglementaires obligatoires
- Donner les outils et maîtriser les méthodes de détection et d'analyse de l'évaluation des risques professionnels
- Proposer des mesures d'aménagement, d'adaptation, de protection, de prévention

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecins du travail
- Internes en santé au travail
- Collaborateurs médecins
- Médecins, praticiens de ville (loi 2/08/2021)
- Médecins étrangers habilités

Référent santé
au travail



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :
JEAN-MICHEL CANALES

- Médecin du travail dans un service inter-entreprise pendant 2 ans
- Médecin du travail en service autonome pendant 20 ans (centrales nucléaires EDF)
- Certificat universitaire de radioprotection
- Certificat d'hyperbarie

«Dans cette formation, je vous propose des apports théoriques actualisés et des mises en œuvre des bonnes pratiques professionnelles par des travaux dirigés en sous-groupe et en ateliers»

Jean-Michel CANALES

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION



VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur.



VOTRE CONSULTANT

Votre consultant est un expert de terrain avec plus de 20 ans d'expérience. C'est un formateur certifié, expert pédagogique en formation des risques professionnels, en radioprotection médicale pour les patients (code de la santé) et en santé au travail (code du travail).



VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES

**3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE**



**38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS**



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr